

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Mercredi 26 décembre 2018

## COMMUNIQUÉ

### ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

-----

#### **Sept millions de francs pour Wallis-et-Futuna**

**Dans le cadre de l'Accord Particulier avec Wallis-et-Futuna, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé sept millions de francs afin de cofinancer huit projets de coopération (actions de formation, assistance technique, études, travaux, etc.).**

Dans le cadre de l'Accord Particulier signé le 10 décembre 2003 entre l'État, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna, trois commissions de suivi se sont tenues entre 2009 et 2012, permettant ainsi de valider des programmes de coopération entre les trois signataires.

La 4<sup>e</sup> commission de suivi n'ayant pas pu avoir lieu, la Nouvelle-Calédonie a souhaité cofinancer des projets proposés par l'Administration supérieure de Wallis-et-Futuna et validés par le comité technique de l'Accord Particulier du 14 juin 2018.

Ces projets, qui seront mis en œuvre en 2019, concernent :

- un stage d'insertion professionnelle pour les élèves du lycée agricole de Wallis-et-Futuna, avec la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie,
- deux projets portés par la direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres avec le service des travaux publics de Wallis-et-Futuna. Ils concernent une assistance technique pour l'entretien des routes et une étude d'impact environnementale pour l'utilisation des scories comme matériau de chantier,
- trois projets sont consacrés à la formation de la jeunesse (formation aux métiers d'animateur jeunesse, formation sportive d'athlètes de Wallis-et-Futuna en Nouvelle-Calédonie, création d'un centre culturel pour les jeunes),
- un projet concerne une formation des sapeurs-pompiers de Wallis-et-Futuna,
- le dernier projet concerne la pêche hauturière. Il sera conduit en partenariat avec la Société de développement et d'investissement des îles Loyauté et l'École des métiers de la mer.

\* \* \*